



Assemblée générale

Distr. : générale
5 août 2014
Français
Original : anglais et français

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Soixante-cinquième session

Genève, 29 septembre – 3 octobre 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Rapport de la soixantième réunion du Comité permanent (1^{er} au 3 juillet 2014)

Rapport du Secrétariat

GE.14-10142



* 1 4 1 0 1 4 2 *

Recyclez vos papiers 



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Adoption de l'ordre du jour	3	3
III. Protection internationale	4-17	3
A. Note sur la protection internationale	4-11	3
B. Réinstallation	12-15	5
C. Conclusion du Comité exécutif	16-17	6
IV. Programme/politique de protection	18-31	6
A. Protection de l'enfant, y compris l'éducation	18-22	6
B. Âge, genre et diversité	23-27	7
C. Priorités stratégiques globales en 2013	28-31	8
V. Activités régionales et programmes globaux	32-40	10
A. Solutions	32-37	10
B. Santé publique et VIH/sida	38-40	11
VI. Budgets-programmes et financement	41-48	12
A. Budgets et financement en 2013 et 2014	42-48	12
B. Rapport global sur les activités en 2013	49-51	13
VII. Coordination	52	14
VIII. Gouvernance	53	14
IX. Questions diverses	54-56	14
Annexe		
Décision sur les budgets et le financement pour 2013 et 2014		15

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, S. E. l'Ambassadeur CHOI Seokyoung (République de Corée), a ouvert la réunion et a spécialement souhaité la bienvenue aux sept nouveaux membres du Comité exécutif, à savoir l'Afghanistan, le Belarus, la République tchèque, la Lettonie, le Pérou, le Sénégal et la Slovaquie, élus par le Conseil économique et social des Nations Unies lors de sa réunion de coordination et de gestion ayant eu lieu le 23 avril 2014. À la suite de cette élection, le Comité exécutif comprend désormais 94 États membres. Le Président a par ailleurs accueilli le Paraguay comme nouvel observateur.

2. Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, le Président a présenté un exposé sur la mission qu'il avait récemment effectuée sur le terrain au Liban et en Jordanie. Il a rappelé que les deux pays avaient fait savoir que leurs capacités d'accueillir les réfugiés syriens avaient atteint leurs limites. Il les a remerciés pour leur hospitalité et a regretté le fait qu'une solution politique demeurerait insaisissable. Il a salué le recours à des projets innovants – comme le système d'allocations en espèces, ayant permis au HCR d'atteindre les réfugiés vulnérables indépendamment du lieu où ils se trouvaient – et la rénovation de l'habitat local. Le Président a souligné la nécessité impérieuse d'établir des liens appropriés entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement, notamment afin d'améliorer et de renforcer la capacité de résistance des communautés d'accueil. Il a lancé un appel en faveur d'un appui financier renforcé aux pays d'accueil et a fait observer que la faiblesse du financement du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens avait déjà obligé les acteurs humanitaires à changer de priorité et à réduire d'importantes activités de protection et d'assistance.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Ayant pris acte du changement de l'ordre de présentation du point 2 b), le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/65/SC/CRP.9/Rev.1).

III. Protection internationale

A. Note sur la protection internationale

4. Le Directeur de la Division de la protection internationale a présenté la Note sur la protection internationale (EC/65/SC/CRP.10). Il a parlé du caractère de plus en plus complexe des conflits de nos jours, et a souligné les défis liés à la protection dans ce contexte. Il a énuméré un certain nombre de domaines et initiatives principaux sur lesquels est axé le travail du HCR, comme : la protection en contexte de migrations mixtes, y compris les déplacements par mer ; la lutte contre l'apatridie ; l'application de l'approche tenant compte des dimensions âge, genre et diversité ; et la mise en œuvre des solutions durables. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'application de l'approche tenant compte des dimensions âge, genre et diversité, mais des défis restent à relever, surtout dans la prévention des violences sexuelles et de genre et la lutte contre celles-ci, la protection de l'enfant et l'égalité des sexes.

5. Concernant les migrations mixtes, le Directeur s'est inquiété du fait qu'on fait de plus en plus recours à la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés aux côtés des migrants économiques. Il a indiqué que le HCR allait lancer à la fin de la semaine la nouvelle *Stratégie globale – au-delà de la détention*, qui vise à mettre un terme à la

détention pendant les cinq prochaines années et à promouvoir des alternatives à cette pratique néfaste. Concernant l'apatridie, le Directeur a fait observer que cette année était le 60^e anniversaire de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, et que le HCR saisisait l'occasion pour lancer une campagne visant à mettre un terme à l'apatridie au cours des 10 prochaines années. Il a parlé d'un certain nombre d'initiatives connexes en cours, notamment de la tenue à la fin de la journée d'une cérémonie des traités sur l'apatridie, pendant laquelle quatre pays devaient déposer leurs instruments d'adhésion à l'une ou aux deux conventions sur l'apatridie.

6. En réponse, 36 délégations ont pris la parole pour exprimer leur inquiétude au sujet de l'accroissement du taux de déplacement et des conséquences de l'échec de la communauté internationale à prévenir et à régler des conflits. Les États membres ont exprimé leur ferme appui au HCR, ont en particulier rendu hommage au personnel travaillant sur le terrain et ont témoigné leur solidarité avec les pays d'accueil et les populations affectées. Le HCR a été félicité pour avoir été à l'avant-garde de la coordination des interventions dans les crises de réfugiés et pour son rôle dans le cadre de l'approche sectorielle interinstitutions. Dans le même temps, l'Organisation a été exhortée à continuer de renforcer la coordination aussi bien au niveau global que sur le terrain. Il lui a été demandé de faire régulièrement une mise à jour sur la promesse qu'elle avait faite - lors du Dialogue du Haut Commissaire de 2013 sur les défis de protection, ayant mis l'accent sur le thème - de renforcer son engagement dans les situations de déplacement interne.

7. Pendant les débats, la protection en mer a été l'un des points importants. Bon nombre de pays ont exprimé leur inquiétude au sujet des accidents récemment survenus en mer, ont réitéré leur appui aux initiatives en cours dans ce domaine, et ont accueilli favorablement le choix de ce thème par le Haut Commissaire pour le Dialogue de 2014 sur les défis de protection. Concernant d'une manière générale les migrations mixtes, les efforts déployés au plan régional pour lutter contre les migrations irrégulières ont été considérés comme indispensables. Il était essentiel d'assurer la coopération avec les pays de transit et les pays d'origine, et d'entreprendre une approche globale pour s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières.

8. Les États membres ont souligné vivement la nécessité de renforcer la protection des enfants réfugiés, en particulier des mineurs non accompagnés, et ont réitéré l'importance d'assurer l'accès universel à l'éducation. Le HCR a été exhorté à continuer d'accorder une grande priorité à la prévention des violences sexuelles et de genre et à la lutte contre ce fléau. Concernant les programmes tenant compte des dimensions âge, genre et diversité, on a attiré l'attention sur les besoins de protection des personnes handicapées et âgées, ainsi que des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexués (LGBTI).

9. Un certain nombre d'États ont parlé des progrès qu'ils ont accomplis en vue de l'adhésion aux conventions sur l'apatridie, et ont salué les campagnes lancées par le Haut Commissaire pour mettre un terme à la discrimination sexuelle dans les lois sur la nationalité, ainsi qu'à l'apatridie au cours de la prochaine décennie. Bon nombre d'États ont souligné la valeur de la coopération régionale pour la protection et les solutions. En particulier, le 30^e anniversaire de la Déclaration de Carthagène constitue l'occasion précieuse d'examiner le nouveau cadre de réponse aux nouveaux défis de protection en Amérique latine. Plusieurs États ont soulevé la question des déplacements dus aux changements climatiques, et ont exhorté le HCR à redoubler d'efforts pour accorder la protection internationale aux populations affectées, et ce, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et les personnes soutenant l'Initiative Nansen.

10. Une délégation a affirmé avoir fourni, en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux, les services nécessaires aux réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf, en attendant leur retour librement consenti, conformément au plan de paix des Nations Unies. Une autre délégation a insisté sur le caractère fondamental de l'enregistrement et a réitéré sa demande d'autoriser le HCR à procéder au recensement et à l'enregistrement de ces populations, conformément à une résolution récente du Conseil de sécurité des Nations Unies, en attendant leur retour.

11. Le Directeur a résumé les débats, en notant un certain nombre de thèmes récurrents comme : i) l'appréciation de l'ampleur des déplacements forcés et de la gravité des crises auxquelles l'Organisation doit faire face ; ii) la solidarité avec les pays d'accueil et la nécessité d'un partage accru des responsabilités ; iii) la reconnaissance du régime international de protection, notamment du principe de non-refoulement ; iv) l'appui à la protection en tant que composante centrale de l'action humanitaire ; v) l'appréciation des efforts du HCR en vue d'éradiquer l'apatridie ; et vi) l'accent mis sur les solutions. Il a pris acte de la proposition faite par plusieurs délégations que l'Organisation identifie mieux les lacunes au niveau de la protection ainsi que les mesures à prendre pour y faire face, et a promis que cette question serait discutée lors de la session annuelle du Comité exécutif en octobre. Il a conclu en louant l'appui des États membres au travail du HCR pendant cette période difficile.

B. Réinstallation

12. La Directrice adjointe (pilier III) de la Division de la protection internationale a présenté le *Rapport intérimaire sur la réinstallation* (EC/65/SC/CRP.11), en soulignant l'augmentation des demandes de réinstallation et de départs en 2013, par rapport à 2012 (25 % et 16 % respectivement). Faisant observer que 27 États disposaient désormais de programmes ordinaires de réinstallation, elle a remercié les États ayant élargi leurs quotas, ainsi que ceux ayant mis en place des programmes d'admission des réfugiés syriens pour des motifs humanitaires. Toutefois, un immense fossé reste à combler : à travers le monde, près d'un million de réfugiés ont besoin d'être réinstallés, alors que seulement 80 000 places ordinaires sont disponibles. Exhortant les États à être souples dans leurs critères de réinstallation, elle a souligné l'importance pour les partenaires de réinstallation de s'engager étroitement avec les pays d'accueil, en particulier par des groupes restreints et de contact, ainsi que par la nouvelle Alliance pour les solutions. Pour sa part, le HCR a renforcé son système de contrôle et a poursuivi les efforts visant à assurer l'intégrité du traitement des demandes, avec notamment l'amélioration de la fonctionnalité de la base de données *proGres* et le recours à la biométrie pour l'enregistrement.

13. Les délégations ont salué l'augmentation de la capacité de réinstallation au niveau mondial, notamment le nombre de places sans précédent promis par des États européens pour la crise syrienne. La réinstallation étant un élément important du partage de la charge au plan international, il était impératif que davantage d'États entament leurs programmes de réinstallation et que d'autres augmentent le nombre total de places offertes. L'Organisation a été félicitée pour avoir dépassé l'objectif de 10 % concernant les femmes et les filles en danger ayant été orientées, et a été encouragée à continuer de renforcer l'intégrité dans le traitement des dossiers de réinstallation, notamment en intégrant les postes de réinstallation récemment créés dans les principaux endroits. A été salué, le fait que l'Organisation ait encouragé l'engagement pluriannuel pour la réinstallation, permettant au HCR et aux pays de réinstallation de mieux planifier leurs actions.

14. Les délégations ont pris acte des efforts accrus du HCR en faveur d'une planification axée sur les solutions, comme le montre la mise en place du Groupe directeur sur les solutions et des groupes restreints et de contact en faveur des populations spécifiques de

réfugiés. Liant des points distincts de l'ordre du jour sur la réinstallation et les solutions, une délégation a considéré la réinstallation comme un outil stratégique de protection devant être utilisé dans le cadre des stratégies globales de solutions, venant compléter les efforts en vue de l'autonomie et d'une planification axée sur les solutions en faveur des réfugiés dans les situations prolongées.

15. La Directrice adjointe a salué l'appui constant des partenaires étatiques de réinstallation en vue d'atteindre des objectifs ambitieux dans ce domaine. Elle a relevé l'intention de l'Organisation de stabiliser le personnel dans les endroits les plus importants, en particulier le personnel d'encadrement dont le rôle est indispensable pour un contrôle efficace. La Directrice adjointe a en outre salué l'appui apporté au Groupe directeur sur les solutions, et a expliqué que le HCR s'efforçait à clarifier les liens entre le travail en cours sur les solutions et la réinstallation.

C. Conclusion du Comité exécutif

16. Le Président a accueilli le délégué de la Mission permanente du Mexique qui, au nom du Rapporteur, a parlé du processus d'élaboration de la conclusion du Comité exécutif depuis la 59^e réunion. Des huit propositions reçues au départ, les États membres ont convenu en mars d'examiner davantage les thèmes suivants : i) éducation pour les personnes relevant de la compétence du HCR ; ii) coopération et coordination de l'action humanitaire ; et iii) formation professionnelle spéciale des réfugiés pour leur retour durable et leur réintégration. Par la suite, on a constaté que les deux premiers thèmes n'avaient pas recueilli suffisamment d'appui pour qu'il y ait consensus. Donc, le seul thème pouvant être développé cette année est la formation professionnelle spéciale. Des consultations informelles se sont poursuivies, et la conclusion serait négociée pendant le mois de septembre, afin d'être présentée lors de la 65^e session plénière. Les négociations sont menées par les États. Elles doivent être transparentes, équilibrées et inclusives, intégrant tous ceux qui souhaitent y prendre part.

17. Les délégations ont remercié le Rapporteur pour son dévouement et sa clairvoyance, et ont relevé avec inquiétude le fait qu'un accord n'avait pas encore été trouvé sur le thème. A été souligné, le fait que l'éducation et la formation professionnelle ont été fréquemment mentionnées pendant la réunion comme étant des éléments importants pour la protection et les solutions, et qu'il y avait une convergence de vues entre les États membres sur ces questions. Une délégation a proposé que des questions plus fondamentales et structurelles soient réglées afin d'éviter des situations similaires dans les années à venir. Entre-temps, une approche équilibrée, basée sur un terrain d'entente, serait nécessaire pour atteindre le consensus. Rappelant que les conclusions constituent un outil pratique de protection destiné à soutenir les pays d'accueil, les pays d'origine, le HCR et d'autres acteurs opérationnels, une autre délégation a proposé qu'à l'avenir, le choix des thèmes soit mieux éclairé par un examen minutieux par le HCR des lacunes au plan opérationnel que le Comité pourrait considérer. Pour conclure, le Président a fait savoir qu'il examinerait les propositions permettant d'améliorer le processus dans l'avenir.

IV. Programme/politique de protection

A. Protection de l'enfant, y compris l'éducation

18. Avant d'ouvrir les débats sur ce point de l'ordre du jour, le Président a présenté un court-métrage commandé par sept ONG partenaires sur l'importance de l'enregistrement

des actes d'état civil, surtout pour la protection de l'enfant, et la conclusion du Comité exécutif de 2013 sur la question.

19. La Coordinatrice principale pour la protection (pilier II) de la Division de la protection internationale a présenté un exposé sur la *Protection de l'enfant, y compris l'éducation* (EC/65/SC/CRP.13). Elle a souligné les défis de plus en plus complexes de protection de l'enfant en zones urbaines et dans les situations de migrations mixtes, notamment l'augmentation vertigineuse du nombre d'enfants non accompagnés et séparés. Elle a mis en lumière la nécessité de renforcer les partenariats avec les États et les acteurs locaux afin d'intégrer les enfants réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation et de protection de l'enfant.

20. Comme le HCR, les États se sont inquiétés du fait que plus de la moitié de la population réfugiée dans le monde est âgée de moins de 18 ans, et ont relevé les risques de protection de plus en plus complexes auxquels cette catégorie fait face. Ils ont salué l'accent mis par le HCR sur les systèmes nationaux d'éducation et d'asile. Les délégués ont encouragé les efforts constamment déployés pour veiller à ce que tous les enfants soient enregistrés à la naissance, et ont demandé au HCR de rendre compte de la manière dont le travail du Comité exécutif, en particulier sa *Conclusion sur l'enregistrement des faits d'état civil*, influe sur ses activités sur le terrain.

21. L'éducation a été considérée comme étant l'un des moyens les plus efficaces et durables de faire face aux risques de protection, et plusieurs délégations ont exhorté les États à ouvrir leurs programmes nationaux d'éducation à tous les enfants, indépendamment de leur statut juridique. Les pays d'accueil ont été loués pour tout ce qu'ils font pour protéger les enfants et les intégrer dans leurs systèmes nationaux d'éducation. Une délégation a encouragé le HCR à mener une étude sur le rapport entre l'éducation en situation de crise humanitaire et la réalisation de solutions en faveur des réfugiés.

22. La Coordinatrice principale pour la protection a loué les initiatives prises par bon nombre d'États pour soutenir la protection et l'éducation d'enfants réfugiés, et a rappelé l'intérêt du HCR à soutenir la reprise à d'autres endroits des initiatives menées avec succès. Reconnaissant l'importance de l'éducation dans les interventions humanitaires, elle a noté les défis auxquels le HCR fait face dans la mise en œuvre des programmes de protection de l'enfant - notamment concernant les possibilités dans le secondaire - qui sont indispensables pour trouver des solutions. Affirmant que les informations sur la mise en œuvre par le HCR des stratégies en matière de protection de l'enfant, d'éducation et de violences sexuelles et de genre sont disponibles dans le rapport de fin d'année, elle a encouragé les États à rendre compte de l'exécution de ces stratégies et à travailler avec le HCR sur l'évaluation des trois domaines prioritaires en 2016.

B. Âge, genre et diversité

23. La Directrice adjointe (pilier II) de la Division de la protection internationale a présenté au Comité une mise à jour sur l'application de la politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) (EC/65/SC/CRP.14). Elle a expliqué que l'approche AGD s'appliquait à tous les aspects du travail du HCR, et se situait au cœur de l'obligation qui incombe à l'Organisation de rendre compte aux populations relevant de sa compétence. Le devoir du HCR de mieux intégrer les dimensions âge, genre et diversité dans ses systèmes de planification et d'établissement de rapports a été souligné, et l'incorporation du nouveau Rapport de reddition de comptes dans l'outil central de planification et d'établissement de rapports du HCR, à savoir Focus, a été citée comme étant une évolution importante.

24. Les États ont de nouveau loué le HCR pour son engagement en faveur des dimensions âge, genre et diversité, et ont salué l'évolution positive relevée au niveau des rapports sur l'évaluation participative et la responsabilité à l'échelle de l'Organisation. Le HCR a été encouragé à aller de l'avant, surtout en fournissant des données ventilées dans les rapports de reddition de comptes. Les délégations ont également invité le HCR à fournir plus d'informations sur la manière dont les données liées à l'âge, au genre et à la diversité sont analysées, à indiquer si les rapports sur ces questions sont obligatoires pour toutes les opérations, et à préciser la manière dont il partage son expérience avec les autres institutions.

25. Les délégations ont félicité le HCR pour l'utilisation généralisée de la méthode d'évaluation participative dans ses opérations. Plusieurs délégations ont sollicité de plus amples informations sur les mesures prises pour établir un lien entre les données recueillies par l'évaluation participative et la planification opérationnelle à long terme. Une délégation s'est interrogée sur l'utilisation de la méthode d'évaluation participative dans les interventions d'urgence, et a fait observer que les leçons tirées de l'évaluation devraient aussi guider la planification à court terme. L'Organisation a été invitée à indiquer plus clairement les difficultés pratiques rencontrées dans la mise en œuvre de sa politique en matière d'âge, de genre et de diversité.

26. La Directrice adjointe a remercié les délégations pour leur appui et avis. Elle a précisé que les rapports AGD sont obligatoires pour toutes les opérations et que l'analyse des données est faite par des unités techniques de la Division de la protection internationale. Elle a également cité un certain nombre d'initiatives interinstitutions en cours dans lesquelles le HCR est pleinement engagé. Concernant les données ventilées, elle a fait observer que, dans Focus, plus de 50 indicateurs tiennent compte des dimensions âge, genre et diversité, dont 10 de la dimension genre. Le problème qui se pose actuellement est que, si les données ventilées de bon nombre d'opérations sont disponibles, elles ne sont pas fournies dans le même format, et ne sont souvent transmises que par des textes descriptifs. La Directrice adjointe a de nouveau souligné que la méthode d'évaluation participative était solidement soutenue par le personnel du HCR, et qu'il fallait davantage renforcer ses capacités pour lui permettre de mieux traduire les conclusions et résultats en actions de programme.

27. Le Directeur de la Division de la protection internationale a aussi loué l'appui des membres du Comité. Il a souligné l'importance que le Comité supérieur de gestion attache à ce que l'approche tenant compte des dimensions âge, genre et diversité soit appliquée à toutes les activités du HCR. Par exemple, il a relevé que l'évaluation des performances des hauts responsables exige qu'au moins un objectif de performance porte sur la mise en œuvre de la politique en matière d'âge, de genre et de diversité. Il s'est réjoui des observations faites au sujet de l'utilisation de la méthode d'évaluation participative dans la planification, et a relevé les difficultés que cela suppose dans le cadre des interventions d'urgence. Enfin, le Directeur a exhorté les États à communiquer les informations sur leurs politiques et pratiques nationales en matière d'âge, de genre et de diversité, et a proposé que ces informations soient diffusées à la session annuelle du Comité exécutif en octobre.

C. Priorités stratégiques globales en 2013

28. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes a présenté le *Rapport intérimaire sur les priorités stratégiques globales de 2013* (EC/65/SC/CRP.12), faisant apparaître les résultats obtenus par rapport aux engagements pris et aux objectifs fixés pour 2013. Les Priorités stratégiques globales (PSG) ont identifié les principaux domaines où le HCR a concentré ses efforts pour renforcer la protection, améliorer la qualité de la vie et permettre des solutions en faveur des réfugiés et d'autres personnes

relevant de sa compétence. Étant actuellement à sa cinquième année de mise en œuvre des PSG, l'Organisation a accompli des progrès significatifs en les utilisant comme outil de planification et de budgétisation des programmes, ainsi que de gestion axée sur les résultats. Après avoir indiqué les principales réalisations et les principaux défis en termes de données, le Directeur a fait savoir que des informations plus détaillées, y compris des exemples, figuraient dans le Rapport global du HCR de 2013.

29. Les délégations ont réitéré leur soutien constant pour l'utilisation des PSG qui fournissent une base mesurable permettant d'assurer la cohérence dans la gestion de l'Organisation et l'établissement de ses priorités. Elles se sont dites satisfaites des résultats contenus dans le document et des progrès accomplis au niveau de la plupart des PSG opérationnelles, surtout à un moment où le HCR fait face à des situations d'urgence sans précédent. Les progrès réalisés dans la lutte contre les violences sexuelles et de genre sont notables et attestent de la nécessité d'ajouter des conseillers régionaux en matière de violences sexuelles et de genre et du fait que les stratégies multisectorielles sont devenues la norme dans la plupart des opérations. L'ajout d'un indicateur pour la prévention des violences sexuelles et de genre au cours du biennium 2014-2015 permettrait d'avoir de précieuses informations dans ce domaine. L'augmentation du taux d'inscription d'enfants réfugiés dans le primaire a également été saluée.

30. Par ailleurs, les résultats ont été décevants dans certains domaines, avec notamment le mauvais état nutritionnel et de santé dans les afflux soudains lors des crises ; le faible taux de participation aux programmes destinés aux jeunes non scolarisés ; le nombre peu élevé des réfugiés rapatriés ; et la faible proportion d'opérations ayant atteint l'objectif d'accroître la délivrance systématique d'actes de naissance pour les nouveau-nés. Notant que le HCR a continué d'affiner l'utilisation des Priorités stratégiques globales et l'établissement des rapports à ce sujet, les délégations ont fait plusieurs observations et formulé des demandes pour l'avenir. Se disant préoccupée au sujet de la protection en cas de crise, une délégation a sollicité l'établissement différencié des rapports en situation d'urgence. Une autre a fait observer que bon nombre d'indicateurs étaient vagues et difficiles à quantifier, ce qui complique leur utilisation dans les plaidoyers devant les parlements et les populations. Les délégations ont aussi demandé que l'Organisation fournisse plus d'informations et d'analyses dans les domaines suivants : i) le rapport entre les Priorités stratégiques globales et l'allocation des ressources ; ii) les principaux défis pour lesquels les objectifs n'ont pas été atteints ; et iii) les mesures prises dans ces cas.

31. En réponse, le Directeur a reconnu certaines des difficultés relevées dans la présentation des données, en particulier le fait que leur richesse se perdait quelque peu lors de leur rassemblement. Le Rapport global de cette année a fourni plus d'informations, mais le Directeur a apprécié l'occasion qui lui a été offerte de poursuivre le dialogue avec les États membres sur la manière dont l'établissement des rapports pourrait être amélioré. Il a reconnu que le nombre de cas de rapatriement librement consenti était décevant, surtout lorsqu'on considère qu'il inclut les retours spontanés des pays d'accueil empêtrés dans les conflits et les violences. Toutefois, la faiblesse de ce nombre a suscité des efforts supplémentaires, allant de la poursuite des stratégies régionales globales en matière de solutions aux programmes renforcés en matière de moyens d'existence. Ainsi, un suivi étroit des Priorités stratégiques globales éclaire la révision des stratégies et des plans.

V. Activités régionales et programmes globaux

A. Solutions

32. S'étendant sur la *Mise à jour sur les solutions* (EC/65/SC/CRP.15), le Haut Commissaire adjoint a fait observer, qu'au moment où les crises sont sous les feux de la rampe, la question des solutions en faveur des populations relevant de la compétence du HCR constitue un immense défi pour l'Organisation. La dure réalité est que plus de la moitié du budget du HCR est consacrée, non pas aux situations d'urgence, mais aux soins et à l'entretien à long terme ; que le HCR travaille dans plus de 20 situations considérées comme étant des « situations de réfugiés prolongées » ; et que, pour un nombre de réfugiés de loin très important, le déplacement dure depuis des générations. Dans ce contexte, il a donné un aperçu des efforts renouvelés de l'Organisation en faveur des solutions.

33. Au niveau interne, le HCR a mis en place un Groupe directeur sur les solutions qui, au moyen d'appuis financiers et techniques, doit servir de catalyseur des initiatives stratégiques pour les solutions. L'Organisation a reconnu la nécessité d'entreprendre beaucoup plus tôt le travail en faveur des solutions, et le fait que les stratégies de solutions doivent intégrer les éléments d'autonomie et d'appui aux communautés d'accueil. Le fait que 20 millions de dollars E.-U. soient disponibles dans le cadre du financement « *Seeds for Solutions* » a déclenché plus de 40 demandes issues du terrain. Ce fonds permettrait de satisfaire le besoin critique de financement multi-annuel des projets enregistrant des progrès mesurables. Concernant le partenariat avec les organismes extérieurs, le HCR a joué un rôle décisif dans la récente mise en place de l'Alliance pour les solutions, qui est un groupe de pays donateurs, de pays hôtes, d'ONG, d'organismes des Nations Unies intéressés et de la Banque mondiale. Le but de l'Alliance est de promouvoir de nouvelles approches pour résoudre les problèmes posés par les situations prolongées. Elle a déjà intégré les groupes de travail sur la Somalie et la Zambie, ainsi que les groupes thématiques sur la recherche et l'engagement du secteur privé.

34. Lors des discussions, les délégations ont exprimé leur soutien pour ce qui a été appelé le « changement culturel », des soins et de l'entretien à la planification pour l'autonomie et les solutions ainsi qu'à l'accent renouvelé au plan institutionnel sur les solutions. Plusieurs délégations ont rappelé que la promotion des solutions en faveur des réfugiés était au cœur du mandat du HCR et ont exhorté l'Organisation à redoubler d'efforts dans ce domaine, en particulier pour le retour librement consenti. La table ronde ayant eu lieu en avril 2014 à Copenhague et la mise en place par la suite de l'Alliance pour les solutions ont été relevées comme étant des initiatives positives. Il a été demandé au HCR de fournir plus d'informations sur les activités et les réalisations du Groupe directeur sur les solutions, ainsi que sur la manière dont celui-ci coopérait avec l'Alliance pour les solutions. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que les bureaux sur le terrain devaient désormais être guidés et encouragés à poursuivre ces nouvelles approches. Elles se sont demandé comment cela se ferait, et s'il y avait un délai pour intégrer les stratégies de solutions dans les plans d'opérations au niveau des pays.

35. Une délégation a fait une mise à jour sur le cadre stratégique d'intégration locale qu'elle a récemment lancé, lequel vise à intégrer localement d'anciens réfugiés par des projets socio-économiques prioritaires, notamment l'appui aux infrastructures, aux écoles, aux centres de santé et aux moyens d'existence pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien pour ces efforts.

36. Les délégations ont souligné plusieurs facteurs que le HCR devrait considérer dans son approche en matière de solutions, notamment : i) la valeur des approches régionales impliquant les pays d'origine et les pays d'accueil ; ii) la nécessité impérieuse d'impliquer conjointement les acteurs du développement et les acteurs humanitaires dans les stratégies de solutions, en les faisant travailler en synergie plutôt que les uns après les autres ; iii) le caractère indispensable des consultations avec les pays d'accueil dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de solutions ; iv) la nécessité d'intégrer d'une manière constante le financement des solutions dans les principaux budgets de fonctionnement ; et v) l'importance de la planification multi-annuelle en matière de partenariat. Un certain nombre de délégations ont salué les efforts spécifiquement déployés pour soutenir l'autonomie, notamment la nouvelle stratégie pour les moyens d'existence. Certaines délégations ont relevé que le retour demeurait la solution préférée. La promotion de l'autonomie devrait donc être considérée dans le contexte d'un retour durable et non dans le cadre de l'intégration locale.

37. Le Haut Commissaire adjoint a remercié toutes les délégations pour leur soutien actif et leur intérêt. Il a fait observer que c'était la première fois qu'au Comité permanent, un point distinct était consacré aux solutions. Il a accueilli favorablement la demande des délégations de continuer à faire figurer ce point dans l'ordre du jour les années suivantes. Réagissant aux observations, il a relevé que les initiatives visant à renforcer l'autonomie étaient nécessaires pour faciliter l'une ou l'autre des trois solutions durables : par exemple, les réfugiés ayant vécu dans des camps pendant des années, sans être actifs, avaient besoin d'aptitudes leur permettant de s'intégrer une fois rentrés chez eux. Les exemples fournis par les délégations sur l'appui constant qu'elles apportaient pour des solutions – y compris l'intégration locale et les pourparlers de paix en cours – mettaient en lumière la complexité et le caractère singulier de chaque situation, ainsi que la nécessité d'apporter un appui approprié au plan politique, économique, social et technique, et ce, d'une manière globale et par étape. Néanmoins, dans tous les cas, la réalisation des solutions durables nécessite la participation permanente et active des pays d'accueil et leur consultation.

B. Santé publique et VIH/sida

38. Le Directeur adjoint de la Division de l'appui et de la gestion des programmes a présenté une *Mise à jour sur la santé publique et le VIH/sida* (EC/65/SC/CRP.16). Il a abordé un certain nombre de questions relatives au travail du HCR en matière de santé publique, notamment les besoins essentiels de santé des réfugiés en situation d'urgence, la prévention des maladies non transmissibles et la lutte contre celles-ci, les services complets de santé reproductive, maternelle et néonatale, la prévention, le traitement et les soins en matière de VIH, et le processus de collaboration interinstitutions relatives au VIH/sida.

39. Les États ont exprimé leur satisfaction pour l'exposé complet présenté sur la santé dans les situations d'urgence et les situations prolongées, et a félicité le HCR pour sa nouvelle *Stratégie globale sur la santé publique*. Les efforts déployés par le HCR en faveur de la santé mentale et du bien-être psychosocial des bénéficiaires et du personnel ont été particulièrement relevés. L'Organisation a été encouragée à renforcer son partenariat avec les organismes du développement, les organisations non gouvernementales et les acteurs locaux sur une gamme variée de questions relatives à la santé publique et au VIH/sida. Les gouvernements des pays d'accueil ont été exhortés à inclure les réfugiés dans les programmes nationaux de santé. Le HCR a été invité à fournir d'amples informations sur ses approches intégrées en matière de soins de santé, et à indiquer la manière dont il s'engage avec les jeunes dans les communautés de réfugiés. Il a été demandé pourquoi les violences sexuelles et de genre, la distribution de préservatifs et l'éducation sexuelle n'avaient pas été abordées dans le document de séance.

40. En réponse, le Directeur adjoint a rappelé la contribution importante des gouvernements des pays d'accueil et a souligné l'importance du partenariat pour assurer l'équité dans l'accès aux soins de santé. Il a assuré le Comité que la prévention des violences sexuelles et de genre, la distribution des préservatifs et l'engagement informel avec les groupes de jeunes étaient les éléments essentiels de la stratégie du HCR en matière de santé publique. Il a fait observer que l'éducation sexuelle dépendait du programme adopté dans les systèmes éducatifs nationaux. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes a parlé de l'importance des approches intégrées pour assurer l'accès aux services et la continuité des soins, en particulier pour les réfugiés qui quittent les camps ou ceux qui résident en zones urbaines. Il a également parlé du recours à l'assurance-maladie comme étant une initiative remportant de plus en plus de succès, dont les meilleurs exemples proviennent des pays en développement.

VI. Budgets-programmes et financement

41. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Haut Commissaire adjoint a souligné le caractère singulier du budget du HCR qui doit constamment être réajusté pour répondre aux crises humanitaires en perpétuel changement à travers le monde. Il a souligné le fait que la crise syrienne ne s'était pas stabilisée, et qu'un surplus d'un million de réfugiés allaient fuir le pays d'ici la fin de l'année. Il a exhorté les États membres à renforcer leur appui aux personnes déplacées de force dont le nombre s'accroît, et qui dépendent de la communauté internationale pour la protection et l'assistance pour la survie.

A. Budgets et financement en 2013 et 2014

42. L'*Actualisation des budgets et du financement pour 2014 et rapport de 2013* (EC/SC/65/CRP.17) a été présentée conjointement par le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière, ainsi que par le Directeur de la Division des relations extérieures. La mise à jour comprenait une explication détaillée des besoins financiers actuels et des budgets supplémentaires pour les nouvelles interventions d'urgence.

43. Les délégations ont reconnu l'immense défi auquel le HCR fait face pour satisfaire les besoins des populations relevant de sa compétence, dont le nombre augmente, et quelques-unes ont fait des déclarations pour soutenir le budget du HCR basé sur l'évaluation complète des besoins (GNA). Bon nombre d'États ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'élargissement du déficit de financement et de son impact avec le temps sur des situations ou des populations spécifiques. L'Organisation a été invitée à fournir un complément d'information sur les besoins non satisfaits, notamment l'implication du déficit et la stratégie du HCR pour y faire face. Il lui a aussi été demandé d'expliquer le processus et le critère d'établissement des priorités.

44. Les États ont salué les efforts déployés par le HCR pour élargir la base des donateurs, en particulier dans le secteur privé. Un certain nombre d'États ont encouragé les donateurs à fournir des fonds non affectés, afin de permettre une plus grande souplesse et efficacité dans l'établissement des priorités. Si certaines délégations ont apprécié la réduction de la part des dépenses consacrées au Siège (6,5 % en 2013), plusieurs se sont inquiétées au sujet de la capacité de l'Organisation à maintenir un appui et un encadrement efficaces, notamment au niveau du contrôle et du suivi.

45. Le Contrôleur a remercié les membres du Comité pour leur appui au GNA et a souligné le fait que cette méthode restait la plus appropriée pour le HCR, compte tenu du fait que l'Organisation fait face à des crises imprévisibles et sauve des vies. Le Contrôleur a

rappelé l'engagement pris en 2012 par le HCR de rendre compte du déficit de financement par programme dans le Rapport global. Elle a indiqué que des informations supplémentaires figuraient dans le rapport de cette année. La question demeure une priorité, et le rapport continuera à s'améliorer chaque année, avec les avis précieux fournis par les États membres et d'autres parties prenantes.

46. Le Contrôleur a expliqué que la planification budgétaire au HCR doit tenir compte des besoins et des crises en constante évolution. Réagissant à la demande d'informer les membres au sujet des budgets supplémentaires au fur et à mesure qu'ils interviennent, elle a parlé des règles financières qui accordent au Haut Commissaire la souplesse nécessaire pour établir des budgets supplémentaires permettant de répondre aux crises, et rendre compte de tels ajustements à la réunion suivante du Comité permanent. Elle a fait observer que le taux d'exécution du HCR était parmi les plus élevés dans le système des Nations Unies, et qu'il se situait constamment à plus de 90 % au cours de ces dernières années. Elle a précisé que, si les dépenses du Siège avaient diminué par rapport à l'ensemble des dépenses, elles avaient augmenté en termes absolus, permettant ainsi de soutenir efficacement les opérations sur le terrain.

47. Le Directeur de la Division des relations extérieures a remercié les États membres pour leur appui à une période de besoins sans précédent. Il a énuméré six moyens par lesquels l'Organisation fait face au déficit de financement qui empire, à savoir : i) l'établissement des priorités ; ii) l'engagement des acteurs du développement, surtout dans les pays à revenu intermédiaire ; iii) les mesures de réduction des coûts ; iv) l'innovation ; v) l'élargissement de la base des donateurs ; et vi) la collaboration interinstitutions pour renforcer l'efficacité et les capacités.

48. Aux termes des débats, le Comité a adopté une décision sur les budgets et le financement pour 2013 et 2014 (voir l'annexe).

B. Rapport global sur les activités en 2013

49. Le Directeur de la Division des relations extérieures a présenté le *Rapport global* de 2013. Il a fait observer que ce rapport montrait, par des descriptions, des images, des graphiques et des chiffres, l'impact des interventions humanitaires du HCR, et permettait de mesurer la contribution des partenaires de l'Organisation, qui aide plus de 43 millions de personnes à travers le monde. La version anglaise du rapport était déjà prête. La version française serait disponible vers la fin de l'été.

50. Les délégations ont félicité l'Organisation pour son rapport détaillé et ont loué les efforts déployés pour incorporer l'avis exprimé par le Comité les années précédentes. Ont été particulièrement appréciés, l'amélioration du format et la visualisation des informations, les détails supplémentaires sur les questions transversales, les efforts constamment déployés pour expliquer les facteurs responsables des lacunes au niveau du fonctionnement des services et les rapports sur l'apatridie.

51. Le Directeur a remercié les délégations pour leur soutien et encouragement. Il a invité le Comité à poursuivre le dialogue sur l'amélioration de l'utilité du rapport. Réagissant à une demande d'évaluation indépendante de l'impact du travail de l'Organisation, le Haut Commissaire adjoint a fait savoir, qu'à la suite d'une demande du Comité du programme et de la coordination des Nations Unies, le Bureau des services de contrôle interne mènerait bientôt une évaluation des programmes du HCR.

VII. Coordination

52. Le Chef par intérim du Service de coordination interinstitutions a fait part au Comité de l'exposé devant être présenté en juillet lors de la réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social des Nations Unies. Il a indiqué que quatre thèmes relatifs au partenariat allaient être abordés, à savoir : i) la réponse aux situations d'urgence ; ii) les efforts pour la transition, les situations prolongées et les solutions durables ; iii) la mise en œuvre par le HCR de l'Agenda transformatif ; et iv) la coopération avec les organisations non gouvernementales. Conformément à la pratique des années antérieures, il n'y a pas eu de débats sur ce point subsidiaire, même si les délégations ont été invitées à faire parvenir leurs observations au Secrétariat.

VIII. Gouvernance

53. Le Président a expliqué que la déclaration du Haut Commissaire à la 65^e session plénière du Comité exécutif servirait de base au débat général lors de cette session. Rappelant qu'une ébauche des principaux éléments de la déclaration sera communiquée à l'avance aux délégations, il a invité les États à proposer les thèmes sur lesquels devrait porter cette déclaration. Les thèmes proposés sont les suivants : efforts accrus et approches globales pour les solutions ; engagement de l'Organisation à protéger les femmes et les enfants ; coordination interinstitutions ; et rôle constant du HCR dans la réforme de l'action humanitaire, notamment son expérience dans la mise en œuvre du Modèle de coordination en faveur des réfugiés.

IX. Questions diverses

54. Le Haut Commissaire adjoint a fait savoir au Comité qu'à la suite du succès qu'avait connu le Segment de haut niveau sur la solidarité et le partage de la charge avec les pays accueillant les réfugiés syriens, tenu lors de la 64^e session plénière du Comité exécutif, le Haut Commissaire avait proposé qu'un segment de haut niveau soit convoqué cette année sur les crises en Afrique. Concernant l'objet précis de ce segment, l'Organisation est en pourparlers avec le Groupe africain, et espère pouvoir communiquer le thème sous peu. Pour que la session connaisse du succès, il serait important de se focaliser sur un ensemble clair d'objectifs avec des résultats tangibles.

55. Concernant la prochaine session plénière du Comité exécutif, le Secrétaire a fait savoir que la réception de bienvenue, offerte par le Haut Commissaire et le Président du Comité exécutif, aura encore lieu cette année avant la cérémonie d'attribution de la Distinction Nansen. Les deux événements auront lieu le soir du 29 septembre 2014 au Bâtiment des Forces Motrices à Genève. Les invitations seront distribuées pendant l'été.

56. Le Président a rappelé la décision prise lors de la dernière réunion du Comité d'adopter ses rapports cette année par voie électronique. Il a indiqué que le Secrétariat communiquerait le projet de rapport de la 60^e réunion le 18 juillet, et a demandé que toute objection ou clarification soit faite dans les deux semaines suivantes, pour inclusion dans le rapport, suite à quoi celui-ci serait considéré comme adopté.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2013 et 2014

Le Comité permanent,

Rappelant la décision prise par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières, et de programmes à sa 64^e session (A/AC.96/1132, par. 15), ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la 59^e réunion du Comité permanent en mars 2014,

Réaffirmant l'importance du partage au plan international de la charge et des responsabilités pour réduire le fardeau que supportent les pays accueillant les réfugiés, en particulier les pays en développement,

1. *Prend acte* du total du budget définitif de 2013 s'élevant à 5 335,4 millions de dollars E.-U., après que le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets au titre du budget-programme biennal révisé du HCR de 2012-2013 pour un montant de 3 924,2 millions de dollars E.-U. pour 2013, plus sept budgets supplémentaires s'élevant à 1 413,7 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes, établis au cours de l'année 2013, moins 2,5 millions de dollars E.-U. pour la situation au Mali ;
2. *Rappelle* que le Comité exécutif a approuvé à sa 64^e session des programmes et budgets au titre des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège dans le cadre du budget-programme biennal du HCR de 2014-2015 d'un montant de 5 307,8 millions de dollars E.-U. pour 2014 ;
3. *Note* que les budgets supplémentaires de 2014 s'élèvent actuellement à 840,1 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
4. *Prend acte* de l'augmentation du budget annuel du HCR de 2014 dont le total s'élève actuellement à 6 147,9 millions de dollars E.-U. ;
5. *Considère* qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2014, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;
6. *Exhorte* les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2014.